



Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)

APPEL A CANDIDATURES

Le Recteur de l'Université Cheikh Anta DIOP lance un appel à candidatures pour le recrutement d'un enseignant-chercheur en **Traitement du signal et Automatique** pour le compte du Département **Génie électrique** de l'Ecole Supérieure Polytechnique.

Diplômes requis

- Être titulaire **d'un diplôme d'ingénieur, de Master ou d'un Doctorat en génie électrique ou électromécanique**, ou tout autre diplôme admis en équivalence et en rapport avec la spécialité.

Missions principales

- assurer les enseignements en automatique, en traitement du signal, en télécommunications et en automatismes (systèmes programmés) dans tous les cycles de formation du département;
- participer aux programmes/projets et activités de recherche ;
- participer à l'encadrement des étudiants ;
- participer à la réalisation des formations à la carte portant sur les thèmes relevant de ses domaines de compétences ;
- prendre part à des fonctions ou exécuter des tâches administratives en rapport avec les missions institutionnelles.

Expériences professionnelles

Avoir une expérience d'au moins deux (02) ans dans l'enseignement supérieur.

Eligibilité

- avoir au plus 45 ans à la date de clôture de l'appel à candidatures
- présenter un dossier complet à la date de clôture de l'appel à candidatures

Modalités de recrutement

Le recrutement se fera après examen de dossier et entretien avec les candidats présélectionnés.



Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)

Lieu de dépôt, Modalités de dépôt et Date limite

Le dossier complet doit être déposé en ligne à l'adresse suivante : **<https://recrutement.ucad.sn>** avec comme objet : **recrutement enseignant en « Génie Electrique »** au plus tard le **19 février 2022 à 12 heures**.

Pièces à fournir

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- une demande manuscrite adressée à Monsieur le Recteur de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;
- une lettre de motivation ;
- un Curriculum Vitae détaillé, daté et signé ;
- les copies légalisées des diplômes ou attestation de réussite aux diplômes et relevé de notes (du baccalauréat au doctorat) ;
- les tirés à part des publications scientifiques avec preuves d'indexation ;
- les Exemplaires de mémoires ou de thèses ;
- les justificatifs de l'expérience dans l'enseignement ;
- un casier judiciaire datant de moins de 03 mois ;
- un extrait de naissance de moins de 06 mois ;
- une attestation de services faits ;
- au moins trois (03) lettres de recommandations ;
- tout justificatif d'expérience ou de compétence.

Fait à Dakar, le

17 JAN 2022


Le Recteur
Président de l'Assemblée de
l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar
Le Professeur
Ahmadou Aly MBAYE

Le Recteur